

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 juin 2016

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par M. BERTHIER).

Membre excusé (1) : Mme MIELLE.

Date de convocation : 15 juin 2016

Délibération n° : 31-2016

Objet : Centre social Balzac – convention avec l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Maladière

Dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier, approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en séance du 25 septembre 2015, la Ville de Dijon et son CCAS ont approuvé le rapprochement de la MJC Maladière, située 21 rue Balzac, et du centre social Balzac.

A cette fin, il est établi une convention définissant les modalités de coopération de ces deux équipements à compter du 1^{er} septembre 2016, et ce durant la période de transition vers une gestion associative unique pour ces deux structures.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de convention à conclure entre les parties, annexé à la présente délibération, et autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

05 JUL. 2016



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Fabrice CHATEL

